

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02. 41.B

Salle de spectacles
"La Nef" - Demandes
de subventions

LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2014**

Secrétaire de séance : Didier LOUIS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.02. 41.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant la présentation des projets locaux et régionaux et des œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique et nouvelles par la forme et/ou l'esthétique proposée.

Dans le cadre de la politique de soutien aux musiques actuelles, le Centre National de la Variété (CNV) supporte la création et la diffusion artistique par le biais de reversement en subventions aux lieux, d'une partie de la taxe sur les spectacles de variété.

Ainsi, considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs demandés par le CNV, une subvention de 15 000 € est sollicitée pour l'année 2014.

Par ailleurs, la Sacem (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique), doit destiner les fonds prévus à l'article L.311.1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI), à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes conformément aux dispositions de l'article L.321-9 du CPI.

C'est dans ce cadre que la SACEM peut apporter une contribution financière au projet de la salle de spectacles « La Nef », pour ses activités de diffusion, de production, et d'accompagnement professionnel des artistes et des projets développés dans le cadre du lieu.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs demandés par la SACEM, une subvention de 10 000 € est demandée pour l'année 2014.

.../...

Je vous propose donc :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions suivantes :

Organismes	Montant
Centre National de la Variété (CNV)	• 15 000 € pour l'année 2014,
Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (Sacem)	• 10 000 € pour l'année 2014,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à ces demandes de subvention.

D'IMPUTER les recettes du budget annexe « La Nef » - article 748.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 mars 2014	<u>Affiché le :</u> 03 mars 2014